



Rassemblement des Associations
de Promotion du Logement

L'humain au cœur de la brique

*Les propositions phares des associations
de promotion du logement pour les élections 2019*

RENFORCER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT



Une politique du logement consacrée uniquement à la brique est insuffisante pour garantir le droit à un logement décent. Les ménages les plus précarisés, public cible de nos associations, sont les premières victimes de la crise du logement. Nous observons des besoins importants d'accompagnement social pour accéder à un logement décent et s'y maintenir.

Nous plaçons pour le renforcement des dispositifs d'accompagnement social pour répondre aux enjeux et aux besoins sur l'ensemble du territoire dans une approche qui favorise la transversalité et la complémentarité des dispositifs et vise la prévention des expulsions, du sans-abrisme et de l'exclusion du logement.

EN FAVORISANT LA TRANSVERSALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES DISPOSITIFS

La transversalité est un facteur de complémentarité dans l'aide proposée aux personnes qui rencontrent des difficultés de logement. Nous plaçons pour :

- Une amélioration de l'articulation des dispositifs d'accompagnement social en logement et des secteurs concernés par la question du logement (action sociale, santé, jeunesse, économie sociale et justice).
- La création de passerelles ou le travail en filières permettant aux locataires de passer d'un type d'opérateurs (public ou associatif) à un autre.
- La stabilisation dans un logement pérenne par l'évolution du statut d'occupation en fonction du type d'accompagnement nécessaire en lieu et place d'une qualification du logement (urgence, transit, insertion ou autres).
- L'intégration systématique d'une réflexion sur les besoins en accompagnement social dans les politiques de la brique (lutte contre l'insalubrité, aides à la rénovation, etc.).

Le projet de réforme APE doit prendre en compte ce besoin de transversalité et de complémentarité en permettant des ponts entre les différentes compétences fonctionnelles au-delà de la période transitoire.

POUR PRÉVENIR LES EXPULSIONS, LE SANS-ABRISME ET L'EXCLUSION DU LOGEMENT

Il est nécessaire d'accentuer :

- Les actions d'information des acteurs du logement, des propriétaires et des locataires sur leurs droits et leurs obligations, afin de réduire les abus (expulsions illégales, violations de domicile, retenues abusives de caution locative ou d'effets personnels).
- L'accompagnement favorisant l'insertion durable en logement des personnes qui sortent d'institutions (hospitalières, psychiatriques, carcérales, de jeunesse, d'accueil des demandeurs d'asile, etc.) ou qui vivent des ruptures familiales (dont des violences conjugales).
- La collaboration entre la justice de paix et les services sociaux afin de proposer un accompagnement au plus tôt dans les procédures et au plus vite après la décision d'expulsion.

CRÉER UN FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE LOCATIVE



Les dispositifs actuels de garantie locative ont démontré leur inefficacité notamment dans leur objectif de lutte contre la discrimination. Nous sollicitons une alternative fiable, tant pour les propriétaires que pour les locataires, au système actuel. Nous plaignons pour la création d'un fonds de garantie à l'échelle régionale.

SUPPRIMER LE STATUT DE COHABITANT



La réforme du bail d'habitation a officialisé la reconnaissance des contrats de colocation. Toutefois, pour les personnes qui vivent sous ce régime et bénéficient de prestations sociales, cette reconnaissance ne règle pas tout. De nombreux doutes subsistent sur l'implication du pacte de colocation sur les droits de ces colocataires. Il est nécessaire de supprimer le statut de cohabitant et d'individualiser les droits pour en finir avec le système actuel qui sanctionne des formes d'habitat qui permettent de rompre l'isolement, de réduire les coûts et d'améliorer son confort grâce à la solidarité.

Le RAPeL soutient les priorités du Rassemblement Wallon pour le Droits à l'habitat (RWDH) reprises dans son « Plan Logement » et en particulier les propositions visant à :

- **Inciter massivement à la rénovation énergétique et à garantir le droit à l'énergie au regard des enjeux du changement climatique.**
- **Rénover, refinancer et faire évoluer le secteur du logement social pour lui permettre de répondre aux besoins sociaux, en mobilisant différentes pistes de financement, en élargissant l'offre, en diversifiant les modalités d'accès et en fixant des objectifs et des mécanismes de solidarité sur l'ensemble du territoire.**

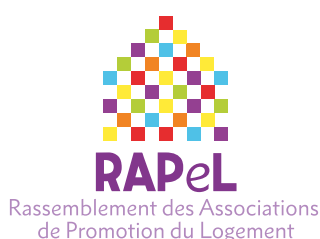
LES APL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une APL, c'est une **Association de Promotion du Logement**. Elle s'adresse principalement aux ménages en état de précarité et agit pour l'intégration sociale par l'habitat de diverses manières.

Outre la **mise à disposition d'un habitat décent**, une APL procure un **accompagnement social** gratuit sur le plan administratif, juridique et technique aux locataires mais également aux propriétaires qui le souhaitent.

Elle **forme et informe directement** ces personnes pour qu'elles accèdent et se maintiennent dans leur habitat. Elle soutient des **projets collectifs novateurs**. Elle porte des initiatives ancrées localement et répond aux besoins du terrain avec des moyens à la fois publics et privés. Elle **travaille en réseau** de manière à unir ses forces avec celles de ses partenaires.

Le Rassemblement des Associations de Promotion du Logement fédère à ce jour 22 Associations de Promotion du Logement (APL) sur tout le territoire wallon.



RAPeL ASBL
Tél : 0472/39.58.76
info@rapel.be
www.rapel.be